

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	5 461 834	478 168	5 940 002	5 241 954		698 048	13.32
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	5 461 834	478 168	5 940 002	5 241 954		698 048	13.32
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			178 466	12 644		165 822	NS
Autres produits			1 368	5 658		4 290	75.82
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			6 119 837	5 260 257		859 580	16.34
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 509 230	2 300 395		208 835	9.08
Impôts, taxes et versements assimilés			93 593	96 177		2 584	2.69
Salaires et traitements			1 570 634	1 363 482		207 152	15.19
Charges sociales			624 117	551 958		72 159	13.07
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			226 015	272 215		46 201	16.97
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 406			3 406	
Dotations aux provisions							
Autres charges			140 661	55		140 606	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			5 167 655	4 584 282		583 373	12.73
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			952 182	675 974		276 207	40.86
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		470	1 034		564	54.56
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>		470	1 034		564	54.56
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		17 436	16 361		1 075	6.57
Différences négatives de change			9		9	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>		17 436	16 370		1 066	6.51
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>		16 967	15 336		1 631	10.63
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		935 215	660 638		274 577	41.56
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>						
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		213 252	154 787		58 465	37.77
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		6 120 307	5 261 291		859 016	16.33
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		5 398 344	4 755 439		642 904	13.52
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		721 963	505 851		216 112	42.72

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

470 1 034  
7 306 3 155  
RBB BUSINESS ADVISORS

**RBB BUSINESS ADVISORS**

Société Anonyme

Au capital de 150 000 €

Siège social : 133bis, Rue de l'Université 75007 PARIS

RCS PARIS : B 414 202 341

et dernier feuillet



**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à dix-huit heures, les actionnaires se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du conseil d'administration.

Sont présents ou représentés :

- |  |              |
|--|--------------|
| - la Société GROUPE RBB SARL,<br>représentée par Monsieur Thierry BRETOUT, propriétaire<br>de .....              | 3500 actions |
| - la Société RBB Partners SARL,<br>représentée par Madame Isabelle Defay, propriétaire<br>de .....               | 985 actions  |
| - la Société BONNEFOUX Audit SARL,<br>représentée par Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX, propriétaire<br>de ..... | 250 actions  |
| - la Société SLG OUEST INVEST SARL,<br>représentée par Monsieur Stéphane Le GOC, propriétaire<br>de .....        | 250 actions  |

- Monsieur Thierry BRETOUT, propriétaire de .....	10 actions
- Monsieur Marc BAIJOT, propriétaire de .....	1 action
- Monsieur Bernard PLANQUETTE, propriétaire de .....	1 action
- Monsieur Pierre BOUILLON, propriétaire de .....	1 action
- Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX, propriétaire de .....	1 action
- Monsieur Stéphane LE GOC, propriétaire de .....	1 action

Total des actions présentes ou représentées : 5 000 actions sur les 5000 actions composant le capital social. Une feuille de présence a été dressée et signée par les actionnaires présents à l'entrée de la séance.

Monsieur Thierry BRETOUT préside la séance en qualité d'actionnaire détenant directement ou indirectement le plus d'actions.

Monsieur Bernard PLANQUETTE accepte d'exercer les fonctions de scrutateur.

Le commissaire aux comptes, s'est excusé.

Le Président met à disposition des actionnaires :

- les lettres de convocation,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la feuille de présence,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2022,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements dont la loi prescrit la communication ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

T O U R N E M E N T

Le présent registre coté contenant **100** feuillets devant servir de **REGISTRE D'ASSEMBLEE GENERALE** à :

**RBB Business Advisors**

a été paraphé par Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, assisté du Greffier.

Le présent livre coté paraphé a été inscrit par Nous, Greffier, sur le registre spécial tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro **2022015788**.

*[Signature]*

Emol n°40  
TVA 26%  
TOTAL : 2,69 €



Le Greffier, 25/10/2022

*[Signature]* *[Signature]*

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Approbation des conventions et des comptes annuels,
- Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Affectation du résultat,
- Point sur les mandats de la Direction et du Commissariat aux comptes,
- Pouvoirs.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration puis des rapports sur les comptes annuels et spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 721.963,22€.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs et au commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.*

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale approuve individuellement chacune des conventions relevées au sein du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

De même lors du Conseil d'administration du 2 septembre 2017 concernant le projet de la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique entre RBB Luxembourg SARL (dont M. Thierry BRETOUT, M. Jean-Baptiste BONNEFOUX, M. Marc Baijot et Bernard Planquette sont par ailleurs co-gérant et notre société.

Cette convention n'a pas pu définitivement être approuvée car les administrateurs sont tous co-gérants de la RBB Luxembourg.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés, chacun des actionnaires/ administrateurs s'abstenant à tour de rôle de participer au vote relatif aux conventions qui le concernent.*

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 721.963,22€ :

- En distribution de dividendes pour 550.000 €, soit un dividende brut de 110 € par action,
- Et le solde, soit 171.963,22€ au report à nouveau.

L'assemblée constate que les distributions de dividende brut suivantes ont été décidées au cours des trois derniers exercices :

<u>Exercice clos</u>	<u>Dividende global</u>	<u>Dividende par action</u>
31/12/2021	€ 505000	€ 101
31/12/2020	€ 452 000	€ 90,40
31/12/2019	€ 300 000	€ 60

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.*

**QUATRIEME RESOLUTION:**

L'assemblée générale constate qu'aucun des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes ne vient à échéance et qu'ils ont une durée couvrant les exercices futurs jusqu'au 31 décembre 2023 inclus, à savoir :

*pour les 5 administrateurs*

- Monsieur Thierry BRETOUT,
- Monsieur Bernard PLANQUETTE,
- Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX
- Monsieur Stéphane LE GOC
- GROUPE RBB SARL, représentée par Monsieur Thierry BRETOUT.

*pour les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement :*

- La société AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES SAS,
- Le cabinet AGOREX SA.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.*

0140 27 07

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires présents.

GROUPE RBB SARL

RBB PARTNERS

BONNEFOUX AUDIT

SLG OUEST INVEST

M. BAIJOT

P. PLANQUETTE

T. BRETOUT

J.B.BONNEFOUX

STEPHANE LE GOC

TOBIAS

P. BOUILLON



## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	88 375	86 035	2 340	211 540	209 200	98.89	
	Fonds commercial (1)	1 512 904		1 512 904	1 512 904			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	493 914	474 338	19 576	21 712	2 136	9.84	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	164 436		164 436	164 436				
Créances rattachées à des participations	36 082		36 082	14 469	21 613	149.37		
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	17 062		17 062	18 602	1 540	8.28		
<b>Total II</b>	<b>2 312 773</b>	<b>560 374</b>	<b>1 752 400</b>	<b>1 943 663</b>	<b>191 263</b>	<b>9.84</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	1 823 913	380 156	1 443 757	1 459 172	15 415	1.06	
	Autres créances	27 463		27 463	36 407	8 944	24.57	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	1 006 268		1 006 268	1 664 522	658 254	39.55		
Charges constatées d'avance (3)	35 422		35 422	19 903	15 519	77.97		
<b>Total III</b>	<b>2 893 065</b>	<b>380 156</b>	<b>2 512 909</b>	<b>3 180 003</b>	<b>667 094</b>	<b>20.98</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>5 205 838</b>	<b>940 530</b>	<b>4 265 309</b>	<b>5 123 666</b>	<b>858 357</b>	<b>16.75</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

36 083

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000		150 000			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	15 000		15 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 368 570		1 367 719		851	0.06
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>721 963</b>		<b>505 851</b>		<b>216 112</b>	<b>42.72</b>	
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	<b>2 255 533</b>		<b>2 038 570</b>		<b>216 963</b>	<b>10.64</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
<b>Total III</b>							
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 023 962		1 738 071		714 109	41.09
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	184 324		252 803		68 479	27.09
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
<b>Dettes d'exploitation</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 413		393 486		220 073	55.93	
Dettes fiscales et sociales	605 676		660 896		55 220	8.36	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			4 339		4 339	100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	22 400		35 500		13 100	36.90
	<b>Total IV</b>	<b>2 009 775</b>		<b>3 085 095</b>		<b>1 075 320</b>	<b>34.86</b>
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>4 265 309</b>		<b>5 123 666</b>		<b>858 357</b>	<b>16.75</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 284 486

2 082 315

**RBB BUSINESS ADVISORS SA**

---

Société Anonyme au capital de € 150 000

Siège social : 133 bis rue de l'Université  
75007 PARIS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

---





# AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES

*Société inscrite au Tableau des Experts-Comptables de Paris/Ile-de-France  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris*

**RBB BUSINESS ADVISORS S.A**

133 bis rue de l'Université

75007 PARIS

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

A l'Assemblée générale de la société RBB ADVISORS S.A,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RBB BUSINESS ADVISORS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant l'évaluation des titres de participations.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

En lien avec l'observation ci-dessus, nous nous sommes assurés que les titres de participations, d'un montant net de 164 436 euros, figurant au bilan au 31 décembre 2022, sont correctement évalués et qu'aucune dépréciation n'est à constater.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **INFORMATIONS DONNEES DANS LES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 juin 2023  
Audit Consultants Associés

Sarkis CANLI